المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

Office National Des Aéroports
Direction Générale

DCH.PS09.E.322/00

13 JAN. 2025

00000047 DECISION DE RECRUTEMENT 2025 -ASSISTANTE DE DIRECTION-

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports,

- Vu la Loi n° 14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 Décembre1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National Des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 Décembre1989) pris pour l'application de la Loi n° 14.89 ;
- Vu le Dahir n°1.24.31 du 10 Dhou-al Hijja 1445 (17 juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le statut du personnel de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N° 24/2012 du 22 Octobre 2012 relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises Publics ;
- Vu la Loi cadre de l'Office National des Aéroports au titre de l'exercice budgétaire 2025 ;

DECIDE

ARTICLE UN : L'Office National des Aéroports lance une opération de recrutement d'une assistante de direction auprès de la Direction Générale.

- **Missions du poste**

- Assurer l'assistanat et l'appui du Directeur Général dans ses tâches quotidiennes, tout en assurant une organisation optimale et un suivi rigoureux des dossiers ;
- Faciliter la communication interne et externe, tout en veillant à la confidentialité des informations traitées ;
- Coordonner les activités administratives liées aux projets stratégiques et opérationnels de l'Office.

- **Profil recherché**

- Etre Titulaire d'un diplôme de Bac+3 ans au minimum ;
- Avoir une expérience minimale de 8 ans dans un poste similaire.

ARTICLE DEUX : Le concours est ouvert aux candidats(es) remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus ;

ARTICLE TROIS : Le dossier de candidature est constitué obligatoirement des pièces suivantes (Tout dossier incomplet est automatiquement rejeté) :

- Un curriculum vitae (CV) détaillé ;
- Une copie du baccalauréat ;
- Une copie du diplôme de Bac+3 ans et ou plus ;
- Une copie du bulletin officiel et/ou d'attestation de l'équivalence, s'il y a lieu ;
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité ;
- Une copie certifiée conforme à l'original des attestations de travail précisant obligatoirement la période et la nature du poste occupé ;
- Une déclaration CNSS attestant le nombre d'années d'expérience au sein des établissements privés.

(*) NB : Seuls les diplômes délivrés par les instituts, écoles ou universités publics marocains, en formation initiale, ou les instituts, écoles ou universités privés ou étrangers disposant d'une équivalence sont éligibles.

ARTICLE QUATRE : Critères d'admissibilité et d'admission

1) Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans l'article 1,2, 3 de la présente décision et ne seront admissibles pour l'épreuve écrite que les candidats(es) ayant rempli ces conditions ;
2) Ne seront admissibles pour l'épreuve orale que les candidats(es), ayant obtenu une note à l'épreuve écrite, supérieure ou égale à **12/20** ;
3) Ensuite, ne seront admis(es) définitivement que les candidats(es) ayant obtenu, une note à l'épreuve orale, supérieure ou égale à **12/20** dans la limite des postes pourvus ;
4) La liste des candidats(es) définitivement admis(es) et la liste d'attente seront arrêtées par ordre de mérite.

Récapitulatif des épreuves prévues

Épreuves	Durée
-Épreuve Ecrite : Se rapportant aux exigences du poste	02h00
- Épreuve Orale : Entretien avec le jury sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat (e) à remplir les missions afférentes au profil demandé	20 minutes

ARTICLE CINQ : Affichage des résultats

La liste des candidats(es) arrêtés à passer l'épreuve écrite, la liste des candidats(es) admis(es) pour passer l'épreuve orale, la liste nominative des candidats (es) admis (es) définitivement et la liste d'attente seront affichées sur le portail www.emploi-public.ma et sur le site web de l'ONDA www.onda.ma.

NB : La date et le lieu du concours écrit seront communiqués ultérieurement.

ARTICLE SIX ET DERNIER : Modalités de candidature

Les candidats(es) intéressés doivent renseigner leurs dossiers de candidature au plus tard le 28 Janv 2025 à **23H00** sur le lien suivant :

contact@carlrogersconsulting.com

Important :

- Seules les candidatures reçues via le lien **contact@carlrogersconsulting.com** seront traitées. Tout dossier de candidature envoyé via un canal autre que celui précité, ne sera pas pris en considération ;
- Pour plus d'information sur les modalités de candidature et d'organisation du concours, merci de nous contacter sur l'adresse : **contact@carlrogersconsulting.com** et/ou Tél : **05 22 23 84 64**

Adel El Fakir
Directeur Général
Office National Des Aéroports

المكتب الوطني للمطارات
Direction Générale
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS